



Association Bien vivre au Bois d'Oingt

Bulletin d'information- 2021- novembre

Rappel de quelques activités du 2^e semestre 2021

Septembre 2021- Construire une nouvelle église au Bois d'Oingt en 1868 - Journées européennes du patrimoine- 19 septembre 2021. visite guidée à 15h- Voir l'article :

<http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/index.php/bien-vivre-au-bois-d-oingt/433-construire-une-eglise-au-bois-d-oingt-jep-2021>

25 septembre 2021- assemblée générale - Voir le compte- rendu :

<http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/index.php/bien-vivre-au-bois-d-oingt/435-bvabo-assemblee-generale-2021>

Octobre 2021 – géoévénement – Dimanche 24 octobre- à 15h – Ancienne église du Bois d'Oingt – Façades du Bois d'Oingt et géologie de la pierre dorée- Atelier, conférence par Bruno Rousselle- visite guidée dans le village- Une conférence qui a accueilli une cinquantaine de personnes, suivie par une visite dans les rues et l'église.

Voir l'article de BVABO et les photos sélectionnées par le Progrès

<http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/index.php/bien-vivre-au-bois-d-oingt/437-la-pierre-de-construction-au-bois-d-oingt>

Le pylône du Bois-du sud construit par FREE

Faire un exemple pour dissuader les recours futurs ?

Pylône au Bois du Sud- au Bois-d'Oingt- Pourquoi l'intervention de BVABO en 2020 ? 29 octobre 2021

<http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/index.php/bien-vivre-au-bois-d-oingt/439-pylone-eu-bois-du-sud-2021>

Un deuxième pylône à 100 mètres de celui existant depuis 20 ans ne paraissait pas nécessaire...Malgré le recours déposé par BVABO et celui déposé par le Collectif "Bois du sud" le pylône a été construit par l'opérateur Free sans attendre les décisions du Tribunal administratif. Au milieu d'un espace dégagé de toute végétation, visible depuis le centre du village et les hameaux autour. Un recours déposé en 2020.

Le Tribunal administratif a rendu son jugement le 7 octobre 2021, rectifié le 14 octobre. L'association et le collectif Bois du Sud sont condamnés à verser à Free chacun 1000 euros. **Même si les travaux de Free n'ont subi aucun retard du fait de ce recours, l'association BVABO devra payer une indemnité à l'opérateur. Pas de solution de compromis possible contrairement à ce qui avait été annoncé (refus de Free) – 3-11- 2021**

<http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/index.php/bien-vivre-au-bois-d-oingt/440-l-association-bvabo-doit-payer-une-indemnite-a-free>

- **Malgré le soutien qu'il avait apporté en séance à cette démarche, le conseil municipal de Val-d'Oingt, réuni le 16 novembre a refusé de prendre en charge les indemnités de BVABO et du collectif.** Des participations individuelles et solidaires sont organisées avec la mise en place d'une cagnotte destinée au collectif Bois du sud.
- **L'association BVABO trouve le montant anormalement élevé par rapport au texte de loi et très lourd pour son budget (somme qui correspond à 5 fois les cotisations annuelles des membres, alors que toutes ses activités culturelles sont gratuites) et attend la réclamation de Free. Adhérents, sympathisants, soutiens, seront appelés à faire des dons directement à l'association pour rendre possible la poursuite de ses activités.**

La présidente Marie-France Rochard